

Non, à de nouvelles nuisances aériennes !



Près de 330 Soiséens étaient présents à la Salle du Grand Veneur

Le 2 septembre, le Maire de Soisy-sur-Seine a organisé une réunion pour informer les Soiséens du projet de modification des trajectoires aériennes, porté par la DGAC ; projet qui risque d'engendrer de nouvelles nuisances pour notre commune.

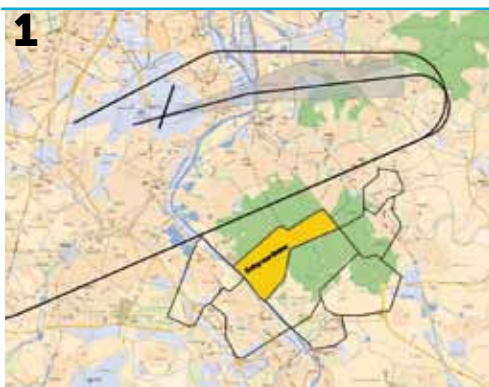
L'objectif de la réunion était, pour le Maire de Soisy-sur-Seine, d'informer clairement les habitants de la commune des enjeux liés au projet de modification des trajectoires aériennes (décollage à l'est), depuis Orly présenté par la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.).

La réunion du 2 septembre a été organisée avec le souci de s'appuyer sur des avis documentés de professionnels et d'experts (Jean Serrat, Michel Doumax, Patrick Leterme), de n'engager aucune polémique politicienne,

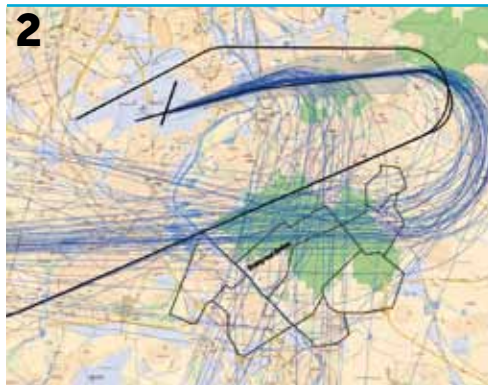
et de défendre l'intérêt général et de ne pas déplacer les nuisances d'une population vers une autre. Le Maire a rappelé la position de la commune qui demande «l'arrêt du projet et la mise en place d'une concertation avec les populations et les Maires des communes concernées» (texte de la pétition).

Le projet de modification des trajectoires porté par la Direction Générale de l'Aviation Civile

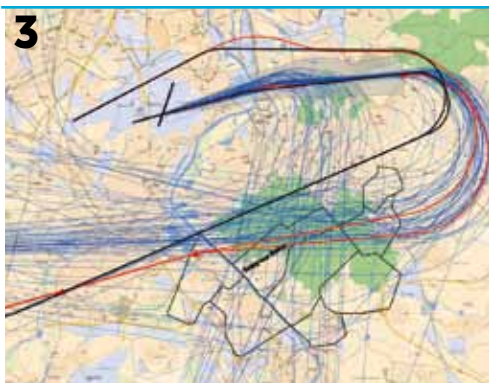
Les cartes ci-dessous ont été fournies par la DGAC et présentent le projet.



1 La procédure actuelle
La ligne noire représente la trajectoire réglementaire mise en place depuis plusieurs années et qui devrait être respectée par tous les avions.



2 La procédure et les flux actuels
Les lignes bleues représentent les trajectoires réelles des avions qui survolent notre secteur, en une journée. A noter qu'aucun avion ne respecte la «procédure réglementaire» (ligne noire).



3 La procédure proposée
La ligne rouge ajoutée, représente la trajectoire proposée par la DGAC. Celle-ci est au Sud du flux actuel et traverse Soisy.



4 Le flux souhaité par la DGAC
Les traits bleus qui apparaissent ne sont plus les trajectoires actuelles, mais le flux souhaité par la DGAC. Ce flux souhaité correspond à une concentration des trajectoires des avions.

Des élus et des populations non consultés

La Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.) a présenté ce projet de modification des trajectoires aériennes à l'occasion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport d'Orly, le 16 juin 2016. Sans en avoir été informés, sans avoir été consultés, les élus et les populations concernés ont appris l'existence de ce projet par la presse («Le Parisien» du 21 juin 2016).

Un projet dont les objectifs sont peu convaincants

Au-delà de l'absence d'information des élus et des populations concernés, la DGAC avance des arguments sécuritaires et environnementaux que les «spécialistes» (anciens pilotes de ligne et spécialistes de l'aéronautique), présents lors de la réunion publique du 2 septembre, ont contestés.

Les actions déjà engagées et à venir

Dès l'annonce par la presse du projet de modification des trajectoires, les élus de la commune se sont mobilisés. Le Maire de Soisy a immédiatement envoyé **des courriers** au Président de la Direction Générale de l'Aviation Civile (D.G.A.C.), au Directeur de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroporutaires (ACNUSA) et au Préfet de Région.

Une pétition ouverte dès le début de l'été a réuni plus de 650 signatures. Celle-ci reste disponible sur le www.soisysurseine.fr, mais aussi à l'accueil de la Mairie et chez tous vos commerçants.

Le 12 juillet, Jean-Baptiste Rousseau, à l'invitation du Député-Maire de Boussy St. Antoine, Romain Colas, a participé à une **rencontre avec la Direction Générale de l'Aviation Civile** (D.G.A.C.).

A l'issue de cette réunion, le Maire de Soisy a envoyé une nouvelle **lettre** à la DGAC. Enfin, **un courrier commun des Maires de Grand Paris Sud** a également été transmis.

La mobilisation reste forte. Les différents supports de communication municipaux (site Internet municipal, «Soisy Mag», Lettre du maire, affichage...) seront utilisés afin de tenir les Soiséens informés de ce dossier et des **actions à venir**.



Autour de la présentation du Maire de Soisy, on note les interventions de J. Serrat (ici en photo) de M. Doumax, et de P. Leterme.



Plan Vigipirate :

Appel à une vigilance accrue

Les événements tragiques de l'année 2015, puis de cet été, nous contraignent à une vigilance accrue. En effet, **garantir la sécurité de nos enfants, durant les temps scolaires et périscolaires, est une priorité constante de la Commune et de ses agents**. Ainsi, la Police Municipale et les animateurs en charge des accueils périscolaires ont reçu des consignes de particulière vigilance. Les accès des écoles et des accueils périscolaires ont été dotés de visiophones.

Mais la sécurité et la vigilance sont l'affaire de tous. Aussi, il est demandé à tous de :

- **signaler immédiatement tout comportement suspect**, en appelant la Police Municipale (01 69 89 18 18)
- **respecter strictement toutes les règles et consignes de sécurité**, y compris de sécurité routière.

En fonction de l'actualité, les dispositifs de surveillance des écoles peuvent être amenés à être modifiés, sans information préalable. Ainsi la circulation peut être interdite dans certaines rues pour des raisons de sécurité, à tout moment.

QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

>Dépose minute :

Le conducteur ne descend pas de son véhicule. Il doit rester au volant et permettre à son enfant de descendre seul.

>Demi-tour interdit :

Il est interdit de faire un demi-tour en pleine chaussée.

>Stationnement :

Il est demandé de stationner sur les emplacements prévus (places matérialisées).